

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 18
- votants : 27

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2018

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. M. LAGORCE. M. ROUET. Mme CHORT. Mme PAGNON M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme PLAZZI a donné délégation de vote à M. BOISSERIE
M. MIALARET a donné délégation de vote à M. GORYL
M. DUPUY a donné délégation de vote à M. DUBOIS
Mme BONIN a donné délégation de vote à M. VERGNOLLE
Mme MACON a donné délégation de vote à M. ROUET
M. ROBERT a donné délégation de vote à M. LAROCHE
M. BREUIL a donné délégation de vote à M. CUBERTAFON
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à Mme ARNAUD
Mme RABAUD
M. SUDRAT

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre LAROCHE

Après avoir fait l'appel et nommé Jean-Pierre LAROCHE secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

OPÉRATION ESTIVALE 2018 'Saint-Yrieix, la ville à croquer' / délibération n° 67/2018

- Encaissement des participations financières des partenaires à l'opération

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement des sommes allouées à la commune par les entreprises ayant accepté de participer à l'acquisition de 12 pommes en résine blanche pour l'organisation de la manifestation estivale 'Saint-Yrieix, la ville à croquer'.

II – PERSONNEL MUNICIPAL

CHARTRE INFORMATIQUE : ANNEXE 2 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL / délibération n° 68/2018

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ adopte la charte informatique faisant l'objet d'une annexe 2 au règlement intérieur du personnel municipal ;
☞ précise que les dispositions de cette charte sont opposables aux agents et aux élus de la collectivité et doivent être strictement respectées.

III – URBANISME

1. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE VOIES / délibération n° 69/2018

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations de voies ci-dessous :

Désignation actuelle de la voie	Dénomination nouvelle de la voie
Voie communale n° 9	Route du Champeix
Voie communale n° 208	Impasse Petit Montluc
Voie communale n° 241	Impasse de Mansac
Voie communale n° 202	Route de La Ribière
Voie communale n° 248	Chemin de La Ribière
Voies communales n° 263 et 328	Route de Laurière
Voie communale n° 189	Route de La Bénéchie
Voie communale n° 190	Impasse de La Bénéchie
Voie communale n° 267	Impasse Les Mazeaux
Voie communale n° 232	Impasse Gate Salesse
Voie communale n° 209	Impasse de La Pause
Voie communale n° 269	Impasse Puy Redon
Voie communale n° 236	Impasse de La Brunerie
Voie communale n° 227	Route de l'Etanchou
Voies communales n° 237 et 264	Impasse Le Breuilh
Voie communale n° 262	Route des Cheyroux
Voie communale n° 233	Impasse des Cheyroux
Voie communale n° 231	Chemin des Martinèches
Voie communale n° 270	Impasse Les Juillardies
Voie communale n° 30	Route de la Lardie
Voie communale n° 2	Route de Cheni
Voie communale n° 229	Impasse de Cheni
Voie communale n° 314	Impasse Les Roches
Voie communale n° 288	Impasse Les Renaudies
Voie communale n° 317 partie	Impasse Les Rolines
Voie communale n° 43	Impasse Les Landes de Cherveix
Parcelles communales ZN n°22,23 et 24	Impasse Les Souliers
Voie communale n° 25	Impasse Les Rieux

IV – CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. CONVENTIONS :

- avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives dans le cadre de l'aménagement de la place de la Nation / délibération n° 70/2018

Rapporteur : Michèle ROY

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Nation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a prescrit un diagnostic archéologique préventif dans ce secteur, conduit par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise la signature d'une convention entre la commune et l'INRAP faisant état des modalités et du projet scientifique d'intervention ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

- avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur des parcelles communales / délibération n° 71/2018

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts sur les parcelles communales cadastrées section XI numéros 281 et 283, sur une longueur totale d'environ 70 mètres ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

- pour la concession d'une fourrière pour automobiles / délibération n° 72/2018

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Suite à la consultation des garagistes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise la signature d'une convention de concession d'une fourrière pour automobiles avec le garage VERSAVEAU, situé sur la commune, avenue de Coussac ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

2. POUR INFORMATION :

- **Installations classées pour la protection de l'environnement / délibération n° 73/2018**

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral n°2018-082 du 8 juin 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-33 du 16 juin 2011 autorisant la société CARRIERES MEN ARVOR à poursuivre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gneiss au lieu-dit « Montaigut »

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 74/2018**



QUESTIONS DIVERSES

- ❶ Travaux en ville / André DUBOIS, Adjoint au Maire
- ❷ Prochaines manifestations / Daniel BOISSERIE, Maire
Venue des Wantzenauviens, Pique-nique républicain le 14 juillet
- ❸ Construction d'un boulo-drome / Laurent GORYL, Adjoint au Maire
- ❹ Construction d'une école élémentaire / André DUBOIS, Adjoint au Maire
- ❺ Situation financière de la commune / M. le Trésorier municipal
- ❻ Travaux sur la chapelle de Quinsac / Marcelle MEYZIE, conseillère municipale
- ❼ Construction du rond-point à Bourdelas / Annie ARNAUD, conseillère municipale
- ❽ Projet photovoltaïque / Daniel BOISSERIE, Maire
- ❾ Projet d'une halle au Moulinassou / Pierre VERGNOLLE, conseiller municipal
- ❿ Manifestation 'Saint-Yrieix, la ville à croquer' / Catherine L'OFFICIAL, Adjointe au Maire

La séance est levée à 19h50.

